

# FORMULAIRE DE RETRACTATION

## MENSUALISATION

Vous avez la possibilité de vous rétracter du présent contrat de mensualisation sans donner de motif dans un délai de quatorze (14) jours.

Le délai de rétractation expire quatorze (14) jours après le jour de la conclusion du contrat.

Pour exercer ce droit, vous devez nous notifier votre décision (voir nos coordonnées en bas de page) dans les 14 jours, au moyen d'une déclaration dénuée d'ambiguïté, notamment par lettre recommandée avec accusé de réception ou courrier électronique avec confirmation de lecture.

Vous pouvez également utiliser, si vous le souhaitez, le modèle de formulaire de rétractation ci-dessous.

### **Effets de rétractation :**

En cas de rétractation, nous vous rembourserons tous vos paiements associés au contrat, sauf si vous avez signifié, lors de la conclusion du présent contrat, votre accord exprès de commencer les prestations de mensualisation du paiement de la redevance d'eau potable avant l'expiration du délai légal de rétractation.

### FORMULAIRE DE RETRACTATION A NOUS RETOURNER UNIQUEMENT EN CAS DE RETRACTATION

Mme/M. Nom .....

Prénom .....

Date de signature du contrat de mensualisation : .....

N° du point de consommation .....

N° de rue : ..... Bis / Ter / Quater : .....

Voie : .....

Complément de voie : .....

CP :

--	--	--	--	--

Ville : .....

Fait le ..... Signature :

Communauté de Communes du Genevois  
Service des eaux  
38, rue Georges de Mestral  
74160 ARCHAMPS  
eau-assainissement@cc-genevois.fr